

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE AFFICHE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES ET UNE MARGE BRUTE RECORDS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2023

MONTREAL (QUÉBEC) – le 7 novembre 2023 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains de poids moyens et lourds tout électriques, a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et ses résultats d’exploitation pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2023. Lion présente ses résultats en dollars américains et conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2023

- Produits des activités ordinaires records de 80,3 millions de dollars, en hausse de 39,4 millions de dollars comparativement à 41,0 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022.
- Marge brute record de 5,4 millions de dollars, comparativement à une perte brute de 3,8 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022.
- Livraison de 245 véhicules, soit une augmentation de 89 véhicules par rapport aux 156 véhicules livrés au cours de la même période l’an dernier.
- Perte nette de 19,9 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2023, contre une perte nette de 17,2 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022. La perte nette comptabilisée pour le troisième trimestre de 2023 tient compte d’un gain de 3,4 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d’emprunt convertibles, d’un gain de 0,2 million de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 1,3 million de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, tandis que la perte nette comptabilisée pour le troisième trimestre de 2022 tenait compte d’un gain de 7,6 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 2,7 millions de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.
- BAIIA ajusté¹ négatif de 3,9 millions de dollars, en regard d’un BAIIA ajusté négatif de 15,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022.
- Les dépenses d’investissement, qui comprennent les dépenses liées à l’usine de Joliet et au Campus Lion, se sont élevées à 16,2 millions de dollars, en baisse de 13,2 millions de dollars, contre 29,4 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022. Voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels », du rapport de gestion pour plus de renseignements sur l’usine de Joliet et le Campus Lion.
- Ajouts aux immobilisations incorporelles consistant essentiellement en des activités de recherche et développement, pour un coût de 15,0 millions de dollars, en baisse de 3,2 millions de dollars comparativement à 18,2 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2022.
- Le 19 juillet 2023, la Société a conclu des transactions de financement simultanées qui lui ont rapporté un produit brut total d’environ 142 millions de dollars; a reporté d’un an, soit jusqu’au 11 août 2025, l’échéance de ses facilités de crédit de premier rang; et, a mis fin à son

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué.

programme de placement au cours du marché qui devait expirer en juillet 2024 et en vertu duquel elle ne réalisera donc plus de ventes.

MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Plus de 1 600 véhicules sur la route ayant parcouru plus de 30 millions de kilomètres (19 millions de miles).
- Au 6 novembre 2023, carnet de commandes² de 2 232 véhicules urbains tout électriques de poids moyens et lourds, soit 268 camions et 1 964 autobus, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 525 millions de dollars selon les estimations de la direction.
- Au 6 novembre 2023, carnet de commandes² de LionEnergy de 129 bornes de recharge et services y étant reliés, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 4 millions de dollars.
- Un total de 12 centres d'expérience sont opérationnels aux États-Unis et au Canada.
- Début de la fabrication des véhicules LionD à Joliet, en Illinois, et des véhicules Lion5 à Montréal.
- La production commerciale des autobus LionA et LionM est retardée.
- Au 6 novembre 2023, Lion comptait environ 1 500 employés.

« Nous sommes satisfaits de notre performance pour le troisième trimestre de 2023, au cours duquel nous avons enregistré des produits des activités ordinaires et des marges brutes records, et notre chiffre d'affaires depuis le début de l'année a plus que doublé par rapport à l'année dernière », a déclaré Marc Bédard, PDG – fondateur de Lion. « À l'approche de la fin de l'exercice, nous continuons de nous concentrer sans relâche sur tous les éléments qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de rentabilité », a conclu Marc Bédard.

² Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 6 novembre 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé – et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore – des écarts dans les critères d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie. La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

PRINCIPALES EXPLICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2023

Produits des activités ordinaires

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 80,3 millions de dollars, en hausse de 39,4 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 89 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 156 unités (108 autobus scolaires et 48 camions; 140 véhicules au Canada et 16 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 à 245 unités (220 autobus scolaires et 25 camions; 132 véhicules au Canada et 113 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 193,1 millions de dollars, en hausse de 99,9 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est attribuable à une augmentation de 319 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 345 unités (270 autobus scolaires et 75 camions; 311 véhicules au Canada et 34 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 à 664 unités (593 autobus scolaires et 71 camions; 518 véhicules au Canada et 146 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023.

Les produits des activités ordinaires de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 reflètent l'incidence défavorable des délais dans le traitement et l'octroi de subventions, qui ont entraîné le report de livraisons de véhicules qui étaient prêts à être livrés. En outre, les produits des activités ordinaires ont subi l'influence des problèmes liés à l'accélération de la cadence de production et au développement de certains modèles.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 75,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, en hausse de 30,2 millions de dollars comparativement à 44,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le coût des ventes s'est établi à 189,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, en hausse de 88,2 millions de dollars comparativement à 101,3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de vente et des volumes de production, à la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, à l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, ainsi qu'à l'incidence du contexte inflationniste persistant.

Marge (perte) brute

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, la Société a inscrit une marge brute de 5,4 millions de dollars, en comparaison d'une perte brute de 3,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette amélioration de la marge brute s'explique essentiellement par l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente, la composition

avantageuse des produits et l'augmentation de la cadence de fabrication, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, par la majoration des coûts du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, ainsi que par l'incidence du contexte inflationniste persistant.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, la Société a inscrit une marge brute de 3,5 millions de dollars, en comparaison d'une perte brute de 8,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette amélioration de la marge brute est principalement attribuable à l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente, à la composition avantageuse des produits et à l'augmentation de la cadence de fabrication, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, par la majoration des coûts du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, ainsi que par l'incidence du contexte inflationniste qui perdure.

Charges administratives

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, les charges administratives ont augmenté de 0,8 million de dollars, passant de 12,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 à 13,0 millions de dollars. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 1,0 million de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 12,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, comparativement à 10,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges, y compris une augmentation des effectifs, découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion et des capacités générales de l'entreprise.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les charges administratives ont augmenté de 3,6 millions de dollars, passant de 34,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 à 38,5 millions de dollars. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 3,6 millions de dollars, comparativement à 7,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 34,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, comparativement à 27,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges, y compris une augmentation des effectifs, découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion et des capacités générales de l'entreprise.

Frais de vente

Pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2023 et 2022, les frais de vente sont demeurés sensiblement les mêmes, s'établissant à 5,2 millions de dollars. Les frais de vente de la période de trois mois close le 30 septembre 2023 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,3 million de dollars, comparativement à 0,7 million de dollars pour

la période de trois mois close le 30 septembre 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont augmenté, passant de 4,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 à 4,8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023. Cette légère hausse est principalement attribuable à l'augmentation des commissions de vente qui a découlé de l'accroissement des produits des activités ordinaires, facteur en partie contrebalancé par la diminution des frais de commercialisation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les frais de vente ont diminué de 0,8 million de dollars, passant de 17,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 à 16,5 millions de dollars. Les frais de vente de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 1,2 million de dollars, comparativement à 2,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont légèrement augmenté, passant de 14,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 à 15,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023. Cette légère hausse est principalement attribuable à l'augmentation des commissions de vente qui a découlé de l'accroissement des produits des activités ordinaires, facteur en partie contrebalancé par la diminution des frais de commercialisation.

Charges financières

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, les charges financières ont augmenté de 6,2 millions de dollars passant de 1,5 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 7,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023. Les charges financières de la période de trois mois close le 30 septembre 2023 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 1,6 million de dollars inscrits à l'actif. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 7,8 millions de dollars par rapport à la période de trois mois close le 30 septembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours moyen de la dette observée au cours du trimestre en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI et du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ, par les charges d'intérêts et de désactualisation, ainsi que par une augmentation des charges financières liées aux débetures convertibles et non convertibles émises en juillet 2023, ainsi que par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, notamment pour l'usine de batteries.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, les charges financières ont augmenté de 9,3 millions de dollars passant de 1,8 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 11,1 millions de dollars. Les charges financières de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 4,8 millions de dollars inscrits à l'actif. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 14,1 millions de dollars par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours moyen de la dette observée au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 en raison de

prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI et du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ, par les charges d'intérêts et de désactualisation ainsi que les charges financières liées aux débetures convertibles et non convertibles émises en juillet 2023, ainsi que par une augmentation des charges financières liées à l'exercice de l'option de surallocation des bons de souscription de 2022 et une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, notamment pour l'usine de batteries. De plus, les charges financières pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 comprenaient un gain de 2,1 millions de dollars sur la décomptabilisation d'un passif financier résultant de l'accord conclu avec une société fermée relativement à l'acquisition antérieure de droits de concession dans certains territoires des États-Unis arrivant à échéance le 7 mai 2022.

Perte (gain) de change

Les pertes (gains) de change se rapportent principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères dans les monnaies fonctionnelles des entités Lion correspondantes. La Société a inscrit une perte de change de 2,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, comparativement à une perte de change de 2,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change.

La Société a inscrit un gain de change de 0,1 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, comparativement à une perte de change de 1,4 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change.

Variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles

Pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023, la variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles a représenté un gain de 3,4 millions de dollars et était liée à la réévaluation des options de conversion liées aux débetures convertibles émises en juillet 2023.

Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 7,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2022 à un gain de 0,2 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023. Le gain pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023 est lié aux bons de souscription client déterminé, aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés du regroupement d'entreprises, aux bons de souscription de 2022, ainsi qu'aux bons de souscription de juillet 2023 et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 86,0 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 à un gain de 11,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023.

Le gain pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 est lié aux bons de souscription client déterminé, aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés du regroupement d'entreprises, aux bons de souscription de 2022, ainsi qu'aux bons de souscription de juillet 2023 et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

Résultat net

La perte nette de 19,9 millions de dollars inscrite pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023 par rapport à la perte nette de 17,2 millions de dollars inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution moindre de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions (se traduisant par un gain moins important), comme il est mentionné dans la section précédente « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », à la variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles et à l'augmentation des charges financières, partiellement contrebalancées par l'augmentation de la marge brute.

La perte nette inscrite pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 par rapport au bénéfice net inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution moindre de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions (se traduisant par un gain moins important), comme il est mentionné dans la section précédente « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », à la variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles, à la hausse des charges financières, à l'augmentation des charges administratives (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions), partiellement contrebalancées par l'augmentation de la marge brute et par la diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Une conférence téléphonique et une webdiffusion audio auront lieu le 7 novembre 2023 à 8 h 30 (heure de l'Est) afin de commenter les résultats. Pour participer à la conférence téléphonique, composez le (404) 975-4839 ou le (833) 470-1428 (sans frais) et le code d'accès 592776. Une présentation aux investisseurs et une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique seront également disponibles à l'adresse www.thelionelectric.com, à la page « Événements et présentations » de la section « Investisseurs ». Une archive de l'événement sera disponible peu de temps après la conférence téléphonique.

RAPPORT FINANCIER

Le présent communiqué doit être lu conjointement avec notre rapport financier du troisième trimestre de 2023, y compris les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 30 septembre 2023 et pour la période de trois mois close à cette date et le rapport de gestion connexe, qui seront déposés par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur SEDAR+ ainsi que sur notre site Web au www.thelionelectric.com. Les termes qui ne sont pas définis autrement dans le présent communiqué ont le sens qui leur est attribué dans le rapport de gestion.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022
(non audités, en dollars américains)

	30 septembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	35 669 067	88 266 985
Créances	102 518 624	62 971 542
Stocks	234 955 893	167 191 935
Charges payées d'avance et autres actifs courants	2 177 574	5 067 513
Actifs courants	375 321 158	323 497 975
Actifs non courants		
Autres actifs non courants	839 883	1 073 226
Immobilisations corporelles	187 661 813	160 756 328
Actifs au titre de droits d'utilisation	88 206 379	60 508 354
Immobilisations incorporelles	192 267 677	151 364 023
Actif sur contrat	13 234 458	13 211 006
Actifs non courants	482 210 210	386 912 937
Total de l'actif	857 531 368	710 410 912
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	84 752 104	75 222 042
Produits différés et autres passifs différés	32 748 254	634 971
Partie courante de la dette à long terme et autres emprunts	4 363 271	24 713
Partie courante des obligations locatives	7 540 286	5 210 183
Passifs courants	129 403 915	81 091 909
Passifs non courants		
Dette à long terme et autres emprunts	172 097 826	110 648 635
Obligations locatives	82 412 830	58 310 032
Obligations liées aux bons de souscription d'actions	38 128 736	23 243 563
Options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	26 226 096	—
Passifs non courants	318 865 488	192 202 230
Total du passif	448 269 403	273 294 139
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	489 362 920	475 950 194
Surplus d'apport	139 160 542	134 365 664
Déficit	(199 203 564)	(151 979 960)
Écart de conversion	(20 057 933)	(21 219 125)
Total des capitaux propres	409 261 965	437 116 773
Total des capitaux propres et du passif	857 531 368	710 410 912

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022
(en dollars américains)

	(non audités)		(non audités)	
	Période de trois mois close le		Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2023	30 septembre 2022	30 septembre 2023	30 septembre 2022
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	80 347 614	40 978 001	193 066 862	93 145 810
Coût des ventes	74 982 572	44 797 649	189 540 202	101 328 397
Marge (perte) brute	5 365 042	(3 819 648)	3 526 660	(8 182 587)
Charges administratives	12 986 754	12 165 843	38 468 226	34 846 047
Frais de vente	5 176 768	5 232 860	16 503 134	17 330 842
Perte d'exploitation	(12 798 480)	(21 218 351)	(51 444 700)	(60 359 476)
Charges financières	7 728 320	1 500 302	11 149 758	1 846 751
Perte (gain) de change	2 861 193	2 124 168	(104 113)	1 414 128
Variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	(3 355 932)	—	(3 355 932)	—
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(179 488)	(7 643 140)	(11 910 809)	(86 033 933)
Résultat net	(19 852 573)	(17 199 681)	(47 223 604)	22 413 578
Autres éléments du résultat global				
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	(6 201 228)	(17 006 234)	1 161 192	(21 832 655)
Résultat global	(26 053 801)	(34 205 915)	(46 062 412)	580 923
Résultat par action				
Résultat de base par action	(0,09)	(0,09)	(0,21)	0,12
Résultat dilué par action	(0,09)	(0,09)	(0,21)	0,11

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022
(en dollars américains)

	(non audités)		(non audités)	
	Période de trois mois close le	30 septembre	Période de neuf mois close le	30 septembre
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net	(19 852 573)	(17 199 681)	(47 223 604)	22 413 578
Éléments hors trésorerie :				
Amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	7 240 088	3 046 488	17 715 104	7 768 914
Rémunération fondée sur des actions	1 324 325	2 682 470	4 794 878	9 840 110
Charge de désactualisation sur les débetures convertibles émises dans le cadre du financement par débetures de 2023	1 228 533	—	1 228 533	—
Charge de désactualisation sur les débetures non convertibles émises dans le cadre du financement par débetures de 2023	1 046 545	—	1 046 545	—
Charges de désactualisation et de réévaluation sur le solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	—	—	82 850
Gain sur la décomptabilisation du solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	—	—	(2 130 583)
Émission hors trésorerie d'actions liées aux frais de clôture dans le cadre du financement par débetures de 2023	623 336	—	623 336	—
Variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	(3 355 932)	—	(3 355 932)	—
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(179 488)	(7 643 140)	(11 910 809)	(86 033 933)
Perte (gain) latent de change	(91 679)	1 102 315	(1 323 027)	832 209
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(31 679 272)	(18 405 005)	(47 840 935)	(41 719 676)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(43 696 117)	(36 416 553)	(86 245 911)	(88 946 531)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 394 406)	(21 897 519)	(67 790 857)	(89 930 883)
Ajout aux immobilisations incorporelles	(16 057 154)	(18 789 392)	(56 513 413)	(57 479 103)
Disposition d'immobilisations corporelles	—	24 413	—	24 413
Produit tiré de la cession-bail visant le bâtiment de fabrication de batteries de Mirabel	—	—	20 506 589	—
Aide gouvernementale liée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles	1 690 284	—	7 441 552	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(36 761 276)	(40 662 498)	(96 356 129)	(147 385 573)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation de la dette à long terme et d'autres emprunts	36 875 044	45 234 309	106 099 764	48 938 114
Remboursement de la dette à long terme et d'autres emprunts	(103 985 678)	(47 277)	(126 481 649)	(420 385)
Paiement au titre des obligations locatives	(1 711 692)	(1 420 153)	(4 427 228)	(3 757 691)
Produit de l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	2 341 367	19 186 356	8 580 405	19 186 356
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – bons de souscription	—	—	2 907 226	3 798
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	—	—	4 175 836	—
Produit du financement par débetures de 2023, déduction faite des frais d'émission	139 090 995	—	139 090 995	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	72 610 036	62 953 235	129 945 349	63 950 192
Effet de la fluctuation des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	(636 555)	(2 264 281)	58 773	(2 706 703)
Diminution nette de la trésorerie	(8 483 912)	(16 390 097)	(52 597 918)	(175 088 615)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	44 152 979	83 003 512	88 266 985	241 702 030
Trésorerie à la clôture de la période	35 669 067	66 613 415	35 669 067	66 613 415
Impôts sur le résultat payés	—	—	—	—
Intérêts versés	3 360 744	697 218	7 218 418	1 551 338
Intérêts versés au titre des obligations locatives	1 227 560	803 084	3 354 611	2 343 146

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le présent communiqué fait référence au BAIIA ajusté, qui constitue une mesure financière non conforme aux IFRS, et à d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS, n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information utile à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion.

BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt sur le résultat et les amortissements, rajusté pour tenir compte de la rémunération fondée sur des actions, la variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles, de la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, du gain ou de la perte de change et des coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Le BAIIA ajusté se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci. Lion croit que l'utilisation du BAIIA ajusté constitue un outil supplémentaire que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats d'exploitation et les tendances en cours et pour comparer ses mesures financières à celles d'autres sociétés comparables, qui peuvent présenter des mesures financières non définies par les IFRS semblables aux investisseurs. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Le BAIIA ajusté calculé par Lion peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer le BAIIA ajusté de la même façon. Les lecteurs sont invités à examiner le rapprochement du résultat net, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « Rapprochement du BAIIA ajusté » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023.

Carnet de commandes

Le présent communiqué fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules (camions et autobus) ainsi qu'aux bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de

subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande comme il est expliqué plus en détail dans la section « Établissement du prix » de la rubrique 10.0, « Carnet de commandes », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 6 novembre 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé – et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore – des écarts dans les critères d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Voir la section ci-après pour une description complète de la méthodologie utilisée par la Société relativement au carnet de commandes et de certains risques et incertitudes importants liés à cette méthodologie et à la présentation du carnet de commandes.

<p><i>Principe général</i></p>	<p>Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commandes, comme il est expliqué plus en détail ci-après à la section « Établissement du prix ».</p> <p>Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 6 novembre 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de programmes gouvernementaux, de subventions et d'incitations, y compris des programmes pour lesquels les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour. Les délais de traitement des subventions et des incitations gouvernementales peuvent varier considérablement. Comme il est décrit plus en détail aux sections « Délais de livraison » et « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après, il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé – et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore – des écarts dans les critères d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur</p>
--------------------------------	---

	<p>application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.</p> <p>La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
<i>Délais de livraison</i>	<p>Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement estimé et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans le cadre de la livraison du produit.</p> <p>Les commandes et les demandes d'achat liées aux véhicules de Lion prévoient généralement un délai au cours duquel le client s'attend à recevoir les véhicules. Ce délai peut correspondre à une date spécifique, à un nombre ou à une fourchette de mois suivant l'émission de la commande ou de la demande, ou à une année civile. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 6 novembre 2023 prévoyaient un délai de livraison, sous réserve du respect des conditions énoncées dans chaque commande (qui, dans la quasi-totalité des cas, comme il est indiqué plus en détail aux présentes, concernent l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales), allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (« FTCZE ») d'Infrastructure Canada, à moins d'une entente autre avec Infrastructure Canada). Les délais de livraison sont communiqués de temps à autre par la Société, lorsqu'ils sont disponibles pour les commandes importantes. Les délais de livraison ne doivent pas être interprétés comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société que le moment réel de la livraison aura lieu comme prévu. Compte tenu de la nature des activités et des produits de la Société, du délai implicite de production et de livraison d'un véhicule (qui peut être affecté, entre autres, par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou les changements apportés aux spécifications), du type de certains clients de la Société (dans de nombreux cas, des propriétaires de parcs qui exercent des activités à forte densité de capital et qui nécessitent du financement et de la flexibilité continue au niveau de l'échéancier) et du fait que, comme il est décrit plus en détail aux présentes, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, les délais de livraison réels peuvent faire l'objet de variations ou de retards importants. Voir la section intitulée « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après concernant l'incidence potentielle des variations ou des retards dans les livraisons.</p>
<i>Établissement du prix</i>	<p>Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Un petit nombre de véhicules inclus dans le carnet de commandes ont un prix qui doit être confirmé en fonction des spécifications et des autres options dont le client concerné et la Société conviendront dans le futur. Pour l'établissement du carnet de commandes et de la valeur attribuée à ces commandes, la direction a estimé le prix en fonction de ses listes de prix actuelles et de certaines autres hypothèses relatives aux spécifications et aux exigences jugées raisonnables dans les circonstances.</p>
<i>Indicateur de rendement</i>	<p>Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci et n'est ni divulguée dans les états financiers de la Société ni dérivée de ceux-ci. La Société estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance de la Société, la</p>

	<p>présence des produits de la Société sur le marché et le rythme des dépenses d'investissement et l'outillage.</p> <p>Le calcul que la Société effectue de son carnet de commandes est soumise à la méthodologie spécifique décrite aux présentes et peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes de la même façon. D'autres sociétés font parfois référence à des « prises de commandes » ou les utilisent comme indicateurs de performance, lesquelles ne sont fort probablement pas calculées de la même manière que le carnet de commandes de la Société. De plus, comme il a été mentionné précédemment, la présentation du carnet de commandes de la Société est calculée en fonction des commandes et des demandes faites au moment où l'information est présentée et elle ne se fonde pas sur l'évaluation par la Société d'événements futurs et ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
<p><i>Évaluation en cours; facteurs de risque</i></p>	<p>Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes de la Société est susceptible d'être annulée dans certaines circonstances (que ce soit en raison d'un retard de livraison, de la non-disponibilité d'un programme, d'une subvention ou d'une incitation ou autrement), dans un certain délai. La direction passe en revue la composition du carnet de commandes chaque fois que celui-ci est présenté afin de déterminer si des commandes doivent en être retirées. Aux fins de cet exercice, la direction cible les commandes qui ont été ou qui sont raisonnablement susceptibles d'être annulées et examine, notamment, si les conditions relatives à la commande sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une annulation de la commande dans les périodes futures ainsi que toute autre information disponible jugée pertinente, y compris les discussions continues avec les clients. Un tel exercice peut entraîner de temps à autre le retrait de commandes qui ont été précédemment incluses dans le carnet de commandes, même si elles n'ont pas été officiellement annulées par le client.</p> <p>La Société ne peut pas garantir que son carnet de commandes sera réalisé en totalité, en temps voulu, voire du tout, ou que, même s'il est réalisé, les produits des activités ordinaires générés se traduiront par des bénéfices ou par la création de liquidités comme il est prévu, et toute insuffisance pourrait être importante. La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives est soumise à un certain nombre de risques, notamment ceux décrits ci-après et ceux décrits à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Par exemple, un client pourrait, de manière volontaire ou involontaire, omettre d'honorer une commande, faire l'objet d'une faillite ou d'une insolvabilité ou cesser d'exercer ses activités. En outre, la quasi-totalité des commandes de véhicules incluses dans le carnet de commandes sont assujetties à des conditions relatives à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales ou à un calendrier précis de livraison du véhicule et, dans un nombre limité de cas, à la disponibilité de certaines spécifications et options, ou au renouvellement de certaines routes par les autorités gouvernementales ou scolaires. Par conséquent, la capacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes effectives est largement tributaire de l'obtention des subventions et des incitations gouvernementales, et du moment où celles-ci sont obtenues. Les subventions et les incitations gouvernementales les plus notables sont celles prévues par le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec (le « Plan pour une économie verte du Québec »), le FTCZE d'Infrastructure Canada du gouvernement fédéral, le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds à zéro émission (« iVMLZE ») du gouvernement du Canada, le programme de l'EPA des États-Unis et le Hybrid and Zero-Emission Truck and Bus Voucher Incentive Project (« HVIP ») de la Californie. Environ la moitié des véhicules faisant l'objet de commandes comprises dans le carnet de commandes dépendent de subventions accordées par le FTCZE, pour lesquelles les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour et la date ultime à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du programme FTCZE est le 31 décembre 2025, sauf si Infrastructure Canada en décide autrement. De plus, aux termes des commandes qui ont été obtenues dans le cadre de la première étape de financement du Programme de l'EPA, notamment, les véhicules doivent être livrés au plus tard en octobre 2024.</p>

Toute résiliation, toute modification, tout retard ou toute suspension de ces programmes gouvernementaux, subventions et incitations, y compris, et surtout à la date du présent document, le FTCZE, le Plan pour une économie verte du Québec ou le Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA, pourrait entraîner des retards de livraison ou l'annulation de la totalité ou d'une partie des commandes, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.

La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives dépend également de sa capacité à fabriquer ses véhicules de manière économique et dans les délais, à l'échelle. La Société a livré 196 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 519 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Au 6 novembre 2023, le carnet de commandes de véhicules de la Société s'élevait à 2 232 véhicules. L'exécution de la stratégie de croissance de la Société et la transformation de son carnet de commandes, lequel prévoit actuellement des livraisons allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, nécessiteront que la Société continue d'intensifier sa cadence de production. Bien que l'usine de Saint-Jérôme de la Société ait actuellement une capacité de production annuelle estimative de 2 500 véhicules à grande échelle et que la Société soit actuellement en train d'accroître la cadence de ses activités à l'usine de Joliet et au Campus Lion (voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels » et la section « Développement et fabrication de produits » figurant à la rubrique 11.0, « Principaux facteurs de risque influant sur la performance de Lion », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023 pour obtenir plus de précisions), la Société a une expérience limitée à ce jour dans la fabrication d'un grand volume de véhicules. En outre, au 6 novembre 2023, 157 véhicules inclus dans le carnet de commandes, constitués de camions et représentant une valeur de commande totale combinée d'environ 60 millions de dollars, se rapportaient à des produits qui ont été développés et qui étaient vendus, mais qui n'étaient pas en production commerciale. Voir la section 6.2 « Produits et solutions » figurant à la rubrique « Activités de la Société », de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Si la Société n'est pas en mesure de développer ses véhicules et ses sources de composants clés et d'augmenter avec succès ses processus de fabrication tout en respectant les coûts et les délais prévus, cela pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment les risques décrits à la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2023 et à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, et rien ne garantit que la Société parviendra à convertir la totalité ou une partie importante de son carnet de commandes en ventes réelles.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2023 et 2022 :

	(non audités) – Périodes de trois mois closes les 30 septembre		(non audités) – Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers)		(en milliers)	
Produits des activités ordinaires	80 348 \$	40 978 \$	193 067 \$	93 146 \$
Bénéfice net (perte nette)	(19 853) \$	(17 200) \$	(47 224) \$	22 414 \$
Charges financières	7 728 \$	1 500 \$	11 150 \$	1 847 \$
Amortissements	7 240 \$	3 046 \$	17 715 \$	7 769 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	1 324 \$	2 682 \$	4 795 \$	9 840 \$
Variation de la valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles ²⁾	(3 356) \$	— \$	(3 356) \$	— \$
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions ³⁾	(179) \$	(7 643) \$	(11 911) \$	(86 034) \$
Perte (gain) de change ⁴⁾	2 861 \$	2 124 \$	(104) \$	1 414 \$
Coûts de transaction et autres charges non récurrentes ⁵⁾	374 \$	363 \$	951 \$	1 895 \$
Impôt sur le résultat	—	—	—	—
BAIIA ajusté	(3 860) \$	(15 126) \$	(27 984) \$	(40 855) \$

- 1) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées dans le cadre de l'émission des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées dans le cadre du régime général d'incitatifs et du régime d'options sur actions, comme il est décrit à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2023 et pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022.
- 2) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles, comme il est décrit à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2023 et pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022.
- 3) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2023 et pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022.
- 4) Représente les pertes (gains) liés à la conversion de devises.
- 5) Pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022, représente les honoraires de professionnels, les frais juridiques et les honoraires de consultation non récurrents.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules à zéro émission. La Société crée, conçoit et fabrique des camions commerciaux urbains tout électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs composants clés de ses véhicules : châssis, blocs-batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans le présent communiqué, les énoncés qui ne sont pas des faits historiques, notamment des énoncés relatifs aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des énoncés prospectifs et devraient être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres termes semblables qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, des énoncés concernant le carnet de commandes de la Société et la capacité de la Société à le convertir en ventes réelles, la capacité de production prévue des usines de fabrication de la Société, les dépenses d'investissement qui devraient être engagées dans le cadre de son projet d'usine de fabrication aux États-Unis et de son projet d'usine de batteries et de centre d'innovation au Québec, l'approvisionnement en cellules de batteries au lithium-ion, le projet d'usine de fabrication de la Société aux États-Unis et le projet d'usine de batteries et de centre d'innovation de la Société au Québec, la croissance future de la Société et sa stratégie à long terme, les procédures judiciaires en cours avec l'un de ses fournisseurs et sa société mère, la gamme de produits prévue et le lancement et la production commerciale de certaines plateformes et de certains modèles. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'accroître avec succès et en temps opportun la cadence de production de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de demandes faites par la Société et/ou ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis, s'il y a lieu au cours des périodes à venir, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion et aux montants nécessaires. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, les éléments suivants :

- tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique ou juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt;
- l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations en raison de changements de politique, de réglementations ou décisions gouvernementales ou autres;
- toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets;
- toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services;
- toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique;
- toute incapacité à mobiliser des fonds supplémentaires afin de répondre à ses besoins en capitaux et poursuivre sa stratégie de croissance au moment et en quantité nécessaires, le cas échéant;
- toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société;
- l'escalade, la détérioration et les retombées des conflits militaires en cours, qui peuvent se répercuter de manière défavorable sur les marchés économiques et financiers mondiaux et exacerber les défis économiques actuels;
- toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société, y compris les cellules et les modules de batteries et les blocs-batteries;
- la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières;
- toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps;
- la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé;
- les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, d'une rotation du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à

fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourrait poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés;

- toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société;
- toute incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps;
- toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société;
- toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits;
- toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données;
- toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance;
- les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils, des actes de terrorisme, les conflits militaires actuels ou des perturbations similaires;
- tout événement ou circonstance se traduisant par l'incapacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes réelles, notamment la matérialisation de l'un des risques ou incertitudes susmentionnés;
- l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par ou contre la Société de temps à autre, y compris les procédures judiciaires en cours avec Nikola Corporation, société mère de Romeo Systems Inc.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Tous les énoncés prospectifs imputables à la Société ou à des personnes agissant en son nom sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les avertissements contenus et les facteurs de risque dont il est question dans le rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

PERSONNES RESSOURCES

MÉDIAS

Patrick Gervais
Vice-président, Camion et affaires publiques
patrick.gervais@thelionelectric.com

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable
Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com
(450) 432-5466, poste 171